

-----  
MAIRIE  
DE  
LA CHAPELLE-HUGON  
18150  
-----

☎ : 02 48 74 07 16

[la-chapelle-hugon-mairie@wanadoo.fr](mailto:la-chapelle-hugon-mairie@wanadoo.fr)

## RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Compte rendu sommaire du 30 Octobre 2020

L'an 2020, le 18 Septembre à 20 h 00, le conseil municipal, légalement convoqué le 12 Septembre 2020 s'est réuni sous la présidence de M. Jean-Yves GIOT, Maire.

Présents : Mesdames BIETH DREAN Michelle, SEMENCE-LOUIS Cindy, ROUCHWARGER Michèle,

Messieurs GIOT Jean-Yves, COURZADET Alain, GRAILLOT Guy, MAZUR Jean.

Absent : Néant

Absents excusés : BRELOT Emilie, BURLIN Véronique, SAUTEREAU Nicole, SANTINI Eddy.

Approbation du compte rendu du conseil municipal du 18 septembre 2020 à l'unanimité.

### ORDRE DU JOUR

Avant de commencer l'ordre du jour de la séance Monsieur Le Maire demande l'autorisation d'ajouter trois sujets, des devis étant survenus depuis l'envoi de la convocation.

#### I. TARIF LOGEMENT

Le Maire propose de revoir le tarif de location du logement 7 rue d'Apremont (ancien logement instituteur). Après débat, le conseil municipal à l'unanimité des présents décide d'appliquer la nouvelle grille tarifaire suivante :

	BASSE SAISON 16 sept – 31 mai	HAUTE SAISON 01 juin – 15 sept
Week-end	75 €	125 €
Semaine	140 €	230 €
Mois	500 €	600 €

Le tarif pèlerin de St Jacques de Compostelle reste inchangé : 15€ par nuitée et par personne.

## II. SUBVENTIONS aux ASSOCIATIONS

Le Maire propose de renouveler les subventions aux associations qui en font habituellement la demande parmi lesquelles : la FNATH, Les Resto du Cœur, les AMIS de la BIBLIOTHEQUE du CHER, APF France HANDICAP, l'ARSEP (sclérose en plaques), ELA, HAND BALL AUBOIS...le Maire fait part de deux nouvelles sollicitations : EMMAUS DU CHER, FEDERATION DES AVEUGLES VAL D'AUBOIS.

Proposition d'attribution à toutes ces associations entre 40 à 60€ selon les cas.

Localement : renouvellement de 100€ de subvention à la société de chasse de La Chapelle-Hugon. Pour clore le sujet «subvention », Le Maire rappelle qu'une association est créée sous le nom « LOISIR et CULTURE à La Chapelle-Hugon ». Pour l'aider à développer son projet en sus des fonds repris d'anciennes associations, le Maire propose d'attribuer une dotation de 500€ et d'accorder la gratuité de la salle des fêtes pour les activités, en outre la commune continuera à financer le feu d'artifice lors de la journée patronale organisée par « LOISIR et CULTURE » en fonction des événements de la crise sanitaire.

A l'unanimité des présents le conseil municipal décide d'adopter la totalité de toutes ces propositions de subvention.

## III. INFOS DIVERSES

- ❖ POSTURE VIGIPIRATE : suite aux trois attaques consécutives en moins d'un mois, le premier ministre a décidé d'élever le niveau VIGIPIRATE à URGENCE ATTENTAT sur l'ensemble du territoire ; outre le logo et les conseils à afficher, ces documents et le courrier de la préfecture seront diffusés à l'ensemble des membres du conseil municipal par voie électronique.
- ❖ EAU POTABLE : le Maire présente les résultats d'analyse de contrôle sanitaire des eaux d'alimentation humaine ; conclusion : eau répondant aux limites de qualité relatives aux paramètres de contrôles.

## IV. EPAREUSE

Après plusieurs semaines, voire mois, les recherches pour l'achat d'une épareuse ont abouti. Parmi tous les devis présentés par Messieurs les adjoints : Alain COURZADET, Jean MAZUR, le conseiller municipal Guy GRAILLOT avec la participation de Monsieur Robert BERTHET, le choix s'est porté sur une épareuse de marque Kun d'un montant de 21 700€ HT. L'appareil est actuellement disponible chez le fournisseur. Afin de bénéficier d'un marché attractif, le Maire demande au conseil municipal s'il souhaite prendre une délibération immédiate sur l'un des trois sujets proposés à ajouter en début de séance, à l'unanimité des présents les conseillerères, conseillers :

- Acceptent de délibérer lors de la présente séance,

- Acceptent le devis présenté,
- Autorisent Le Maire à conclure le marché.

## V. MICROTACTEUR

L'agent communal souhaitant un microtracteur plus performant, contact a été pris par les conseillers compétents avec les fournisseurs. Une proposition nous a été faite d'un Kubota de démonstration et location (600h) en très bon état et avec garantie pour 12 000€ HT avec déduction de 8000€, reprise de notre ancien Kubota soit une différence de 4000€ HT + TVA = 4800€. Le Maire propose de profiter de ce marché avantageux et sollicite l'avis du conseil municipal. A l'unanimité des présents le conseil municipal autorise Le Maire à conclure le marché.

## VI. GARAGE

Après plusieurs mois de tergiversation la décision est prise de commander une structure métallique pour le garage des engins roulants à construire sur le terrain rue des Acacias à côté du cimetière. Le devis présenté s'élève à 13 618€ HT comprenant l'ossature, la toiture, les portes coulissantes et le bardage arrière. La commande étant à réaliser maintenant pour livraison février-mars 2021. D'après négociations avec différents fournisseurs ont été nécessaires pour obtenir un coût conforme au budget que nous souhaitions y consacrer. Après présentation aux conseillers(ères) présents par les conseillers et adjoints qui ont passé du temps sur ce dossier, Le Maire demande au conseil municipal s'il valide la proposition ; à l'unanimité des présents les membres du conseil municipal :

- Valident la proposition d'achat de la structure,
- Autorisent Le Maire à signer le marché.

*7 bis route d'Apremont  
Secrétariat ouvert au public les mardi, mercredi, jeudi, vendredi de 8 h 30 à 12 h 30  
le samedi de 8 h 30 à 12h*